
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-trois avril deux mille vingt et un, s'est réuni en Mairie le vingt-sept avril deux mille vingt et un, à vingt heures, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Daniel MICHAUD, Maire.

Madame Nadine BAUDET a été nommée secrétaire de séance.

Présents : MICHAUD Daniel, BAUDET Nadine, DESCOMBES Gérard, CHETAILLE Maryse, RAVE Guy, LAGNEAU Jeannine, BURNICHON Jean-Pierre, SAINT DIDIER Richard, DUCROT Séverine, DARSON Barbara, LAFOND Florence, BINE Marylou, CONDEMINÉ Loïc.

Membre(s) excusé(s) : FRANCHET Christophe, VAILLANT Cédric

PROCÈS-VERBAL

Lecture faite, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de sa séance du 12 avril 2021.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

*retrait des délibérations D202107, D2021-19 et D2021-21

*nouvelles délibérations pour solliciter des subventions au titre de la DETR, de la DSIL classique et du partenariat territorial.

DELIBERATIONS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

Création d'un local associatif

Subvention au titre de la DETR

La commune de Quincié-en-Beaujolais compte une bonne vingtaine d'associations aussi actives les unes que les autres. Les associations, sportives notamment, sont particulièrement présentes et font vivre le tissu associatif avec brio. C'est donc naturellement que les élus communaux soutiennent avec force les associations communales en mettant des moyens à disposition : bâtiments et espaces publics aménagés, participation financière annuelle globale de plus de 20 000€ ...

Les élus se penchent depuis de nombreux mois déjà sur la possibilité de créer un nouvel espace à proximité du boulodrome qui aurait de multiples usages et pourrait ainsi répondre à la demande des associations de disposer d'un espace couvert pour organiser leurs manifestations ou se réunir. Ce nouvel espace est idéalement situé puisqu'il est au cœur d'une zone dense de logements locatifs (dont la société Alliade Habitat notamment est propriétaire) et d'habitats individuels qui en font d'ores et déjà un lieu de vie et de passage. Le souhait des élus est de poursuivre davantage le développement de ce secteur qui bénéficie d'une bonne animation en raison de la présence d'une aire de vidange des camping-cars et des animations sportives qui s'y déroulent chaque semaine. L'objectif est donc de soutenir le dynamisme de cette partie du village dont le profil change depuis de nombreuses années et qui sera amené à changer dans un avenir proche avec, entre autres, la construction possible d'une micro-crèche et d'un ensemble immobilier sur le tènement faisant face au terrain d'assiette de l'opération. Le projet consiste en la création d'une hall, close mais non chauffée, en extension d'un bâtiment existant à proximité des terrains de boules.

Cet espace, idéalement situé en centre du village et comprenant des places de stationnements aux environs, pourrait accueillir un bâtiment vitré de 70 m² environ, ouvert sur l'extérieur et bénéficiant ainsi au maximum de la lumière naturelle. Ce lieu aura vocation à accueillir des manifestations sportives, culturelles (exemple : animations intergénérationnelles, ateliers ...) ou de loisirs qui viseront à soutenir le dynamisme des associations et renforcer le lien social.

Un espace de réception extérieur sera créé et s'adaptera à la végétation existante que les élus souhaitent conserver. L'accent est porté sur une intégration réussie de ce bâtiment dans son environnement, en bord de ruisseau, et une connexion renforcée avec la nature.

Le projet est exposé aux élus, ainsi que l'estimation financière qui en découle à hauteur de 103 900€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-APPROUVE le projet de création d'un local associatif à proximité du boulodrome.

-APPROUVE le projet estimatif correspondant, représentant un montant total de 103 900€ HT.

-SOLLICITE une subvention aussi élevée que possible au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

-INDIQUE que les dépenses seront réglées sur les crédits inscrits en section d'investissement du budget 2021, à l'opération d'investissement n°64.

Subvention au titre du partenariat territorial avec le département du Rhône

La commune de Quincié-en-Beaujolais compte une bonne vingtaine d'associations aussi actives les unes que les autres. Les associations, sportives notamment, sont particulièrement présentes et font vivre le tissu associatif avec brio. C'est donc naturellement que les élus communaux soutiennent avec force les associations communales en mettant des moyens à disposition : bâtiments et espaces publics aménagés, participation financière annuelle globale de plus de 20 000€ ...

Les élus se penchent depuis de nombreux mois déjà sur la possibilité de créer un nouvel espace à proximité du boulodrome qui aurait de multiples usages et pourrait ainsi répondre à la demande des associations de disposer d'un espace couvert pour organiser leurs manifestations ou se réunir. Ce nouvel espace est idéalement situé puisqu'il est au cœur d'une zone dense de logements locatifs (dont la société Alliade Habitat notamment est propriétaire) et d'habitats individuels qui en font d'ores et déjà un lieu de vie et de passage. Le souhait des élus est de poursuivre davantage le développement de ce secteur qui bénéficie d'une bonne animation en raison de la présence d'une aire de vidange des camping-cars et des animations sportives qui s'y déroulent chaque semaine. L'objectif est donc de soutenir le dynamisme de cette partie du village dont le profil change depuis de nombreuses années et qui sera amené à changer dans un avenir proche avec, entre autres, la construction possible d'une micro-crèche et d'un ensemble immobilier sur le tènement faisant face au terrain d'assiette de l'opération. Le projet consiste en la création d'une hall, close mais non chauffée, en extension d'un bâtiment existant à proximité des terrains de boules. Cet espace, idéalement situé en centre du village et comprenant des places de stationnements aux environs, pourrait accueillir un bâtiment vitré de 70 m² environ, ouvert sur l'extérieur et bénéficiant ainsi au maximum de la lumière naturelle. Ce lieu aura vocation à accueillir des manifestations sportives, culturelles (exemple : animations intergénérationnelles, ateliers ...) ou de loisirs qui viseront à soutenir le dynamisme des associations et renforcer le lien social.

Un espace de réception extérieur sera créé et s'adaptera à la végétation existante que les élus souhaitent conserver. L'accent est porté sur une intégration réussie de ce bâtiment dans son environnement, en bord de ruisseau, et une connexion renforcée avec la nature.

Le projet est exposé aux élus, ainsi que l'estimation financière qui en découle à hauteur de 85 000€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-APPROUVE le projet de création d'un local associatif à proximité du boulodrome.

-APPROUVE le projet estimatif correspondant, représentant un montant total de 103 900€ HT.

-SOLLICITE une subvention aussi élevée que possible au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

-INDIQUE que les dépenses seront réglées sur les crédits inscrits en section d'investissement du budget 2021, à l'opération d'investissement n°64.

Rénovation des cours d'école

Subvention au titre du partenariat territorial avec le département du Rhône

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la possibilité, conformément à la circulaire E2021-9 rédigée par la Préfecture du Rhône, relative à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, de solliciter une subvention. Ladite circulaire dresse la liste des projets d'investissement éligibles et indique que sont concernés les travaux notamment relatifs aux travaux permettant d'atténuer les effets de la canicule.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière pour la rénovation de deux cours de l'école qui sont fortement dégradées et dont la couleur noir ne fait qu'accroître l'effet de chaleur. Cette opération a également pour objectif le rétablissement de la pénétration de l'eau dans le sol.

Le projet consiste en la rénovation du revêtement des cours d'école en les substituant par un revêtement écologique de type Biokrom, constitué de la ressource locale et pour partie d'un liant clair partiellement issu de la filière végétale, qui aidera à lutter contre le dégagement excessif de chaleur durant les périodes les plus chaudes de plus en plus fréquentes.

En outre, ce revêtement peut être adapté pour gérer les eaux de ruissellement et lutter contre l'imperméabilisation du sol, conduisant ainsi à une préservation de la ressource en eau. Les cours seront entièrement décaissées pour que le revêtement actuel, imperméable, soit retiré et laisse ainsi la place à des aménagements favorisant la pénétration des eaux dans le sol (couche de grave). Afin de préserver au maximum les qualités de ce revêtement, les zones de végétalisation seront préalablement définies et aucune installation de jeux (avec dalles amortissantes) ne sera réalisée. Les élus préféreront en effet la matérialisation de jeux par du marquage au sol au positionnement d'équipements de jeux qui nécessiteraient des revêtements amortissants et par conséquent imperméables. La commune prévoit également de traiter différemment les eaux pluviales issues des toitures afin de limiter et réduire la quantité d'eaux claires parasites se déversant dans le réseau collectif d'assainissement. Un travail attentif sera réalisé sur les aménagements des cours afin de répondre aux besoins de toutes saisons, avec des îlots végétalisés pour garantir une certaine fraîcheur en période estivale et la conservation d'espaces à découvert pour un ensoleillement maximal en hiver. L'objectif étant en effet de répondre à des exigences environnementales et d'avoir une conception ajustée aux besoins des enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-APPROUVE le projet de rénovation de deux cours de l'école.

-APPROUVE le devis estimatif correspondant, représentant un montant total de 107 286€ HT.

-SOLLICITE une subvention aussi élevée que possible au titre du partenariat territorial.

-INDIQUE que les dépenses seront réglées sur les crédits inscrits en section d'investissement du budget 2021, à l'opération d'investissement n°57.

Subvention au titre la DSIL classique

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la possibilité, conformément à la circulaire E2021-8 rédigée par la Préfecture du Rhône, relative à la Dotation de soutien à l'investissement public local, de solliciter une subvention. Ladite circulaire dresse la liste des projets d'investissement éligibles et indique que sont concernés les travaux notamment relatifs à la rénovation des bâtiments scolaires.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière pour la rénovation de deux cours de l'école qui sont fortement dégradées et dont la couleur noir ne fait qu'accroître l'effet de chaleur. Cette opération a également pour objectif le rétablissement de la pénétration de l'eau dans le sol.

Le projet consiste en la rénovation du revêtement des cours d'école en les substituant par un revêtement écologique de type Biokrom, constitué de la ressource locale et pour partie d'un liant clair partiellement issu de la filière végétale, qui aidera à lutter contre le dégagement excessif de chaleur durant les périodes les plus chaudes de plus en plus fréquentes. En outre, ce revêtement peut être adapté pour gérer les eaux de ruissellement et lutter contre l'imperméabilisation du sol, conduisant ainsi à une préservation de la ressource en eau. Les cours seront entièrement décaissées pour que le revêtement actuel, imperméable, soit retiré et laisse ainsi la place à des aménagements favorisant la pénétration des eaux dans le sol (couche de grave). Afin de préserver au maximum les qualités de ce revêtement, les zones de végétalisation seront préalablement définies et aucune installation de jeux (avec dalles amortissantes) ne sera réalisée. Les élus préféreront en effet la matérialisation de jeux par du marquage au sol au positionnement d'équipements de jeux qui nécessiteraient des revêtements amortissants et par conséquent imperméables.

La commune prévoit également de traiter différemment les eaux pluviales issues des toitures afin de limiter et réduire la quantité d'eaux claires parasites se déversant dans le réseau collectif d'assainissement. Un travail attentif sera réalisé sur les aménagements des cours afin de répondre aux besoins de toutes saisons, avec des îlots végétalisés pour garantir une certaine fraîcheur en période estivale et la conservation d'espaces à découvert pour un ensoleillement maximal en hiver.

L'objectif étant en effet de répondre à des exigences environnementales et d'avoir une conception ajustée aux besoins des enfants qui leur apportera davantage de confort.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-**APPROUVE** le projet de rénovation de deux cours de l'école.

-**APPROUVE** le devis estimatif correspondant, représentant un montant total de 107 286€ HT.

-**SOLLICITE** une subvention aussi élevée que possible au titre de la DSIL.

-**INDIQUE** que les dépenses seront réglées sur les crédits inscrits en section d'investissement du budget 2021, à l'opération d'investissement n°57.

Rénovation thermique de la salle polyvalente

Subvention au titre la part énergétique de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL)

Monsieur le Maire indique aux élus que, depuis de nombreuses années déjà, une réflexion est en cours visant à réduire les consommations énergétiques et améliorer le confort d'utilisation de la salle polyvalente Georges Lavarenne. En effet, ce bâtiment des années 70 est très énergivore et nécessite de faire l'objet d'un projet global de rénovation pour :

- isoler le bâtiment, notamment les murs extérieurs, la toiture ainsi que le plancher bas
- installer des huisseries à haute résistance thermique
- créer un nouveau système de ventilation
- remplacer les éclairages par des leds
- poursuivre la mise aux normes PMR
- installer des portes coupe-feu pour assurer la sécurité incendie
- installer des éléments de désenfumage récents en lieu et place de ceux existants qui sont vétustes

Le projet se structure donc autour de trois thèmes :

- l'amélioration du confort du bâtiment pour les utilisateurs par une amélioration thermique, acoustique et lumineuse
- la mise aux normes PMR et de sécurité incendie
- l'agrandissement de la salle polyvalente afin de permettre l'accueil de visiteurs supplémentaires qui sont nombreux en raison du classement en Nationale 2 de l'équipe de séniors du club de basket Beaujolais Basket.
- l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture de l'extension qui bénéficiera d'une meilleure orientation que la toiture du bâtiment existant et donc une rentabilité bien supérieure.

Monsieur le Maire précise qu'avec la publication de la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) en 2018, une nouvelle obligation s'est inscrite au Code de la construction et de l'habitation, à propos de la réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire français. Le décret tertiaire, entré en vigueur en octobre 2019, précise les modalités d'application de la loi ELAN sur les objectifs de réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire français. Aussi appelé Eco énergie tertiaire, il fixe des objectifs de réduction ambitieux.

Les objectifs de consommation énergétique sont fixés par décennie. Il est prévu une réduction de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050. Cette réduction se fait par rapport à une année de référence, ne pouvant être antérieure à 2010. Il est également possible, à la place de ces objectifs périodiques, de remplir les obligations en ayant une consommation énergétique inférieure à un certain seuil, suivant certains critères comme l'activité exercée.

Ces dispositions concernent les bâtiments de plus de 1000m² de surface de plancher, ce qui est le cas de la salle polyvalente Georges Lavarenne.

Aussi, la commune devra, dans un avenir plus ou moins proche, réduire de façon drastique sa consommation énergétique, d'où la nécessité de se pencher d'ores et déjà sur les améliorations à opérer afin d'étaler dans le temps l'impact financier des travaux qui seront réalisés et tenter d'obtenir des aides par le biais des dispositifs en vigueur actuellement.

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier est d'ores et déjà composé d'un audit réalisé en 2016 et d'un diagnostic de faisabilité qui comprend un préprogramme. Ledit préprogramme estime le coût global de l'opération à 1 597 956€ TTC détaillé comme suit :

	Amélioration énergétique	Structure liée à l'agrandissement	Mises aux normes
Agrandissement de la salle en façade Sud-Est	144 000 €	96 000 €	
Photovoltaïque	24 000 €		
Isolation Thermique par l'extérieur :	150 797 €		
Désamiantage de la couverture	109 824 €		
Changement de la couverture de la grande salle + isolation	175 718 €		
Isolation de la toiture de la zone bar par l'intérieur	30 240 €		
Isolation et étanchéité de la toiture terrasse + végétalisation	17 928 €		
Changement des huisseries extérieures	161 160 €		
Récupérateur d'énergie	10 000 €		
Isolation des circuits de distribution d'eau chaude	5 000 €		
Remplacement des ventiloconvecteurs des vestiaires par des radiateurs fluides	2 000 €		
Remplacement des aérothermes de la grande salle par des panneaux rayonnants	60 000 €		
Remplacement de l'éclairage de la grande salle	20 000 €		
Amélioration acoustique de la grande salle	90 000 €		
Ventilation de la grande salle	25 000 €		
Mise aux normes PMR			8 000 €
Mise aux normes des degrés coupe feu et desenfumage			25 000 €
Total HT	1 025 667 €	96 000 €	33 000 €
TOTAL TRAVAUX HT		1 154 667 €	
Diagnostique Amiante et Plomb		5 000 €	
Honoraires Programmiste		11 547 €	
Honoraires Assistance au Maître d'Ouvrage (Etude et Chantier)		13 856 €	
Honoraires Maîtrise d'Œuvre Etude et Réalisation		115 467 €	
Etudes de sols		3 000 €	
Honoraires Bureau de Contrôles		11 547 €	
Honoraire Coordinateur SPS		11 547 €	
Frais divers		5 000 €	
TOTAL HONORAIRES		176 963 €	
MONTANT TOTAL OPERATION HT		1 331 630 €	
TVA (20%)		266 326 €	
MONTANT TOTAL OPERATION TTC		1 597 956 €	

Dans un premier temps, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le dépôt d'une demande de subvention au titre de la part énergétique de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL).

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité de ses membres présents :

-DECIDENT de solliciter une subvention au titre de la part énergétique de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) à hauteur de 80% du montant HT des travaux estimés à 1 331 630€, soit une subvention de 1 065 304€.

-PRECISENT que la validation définitive du projet est conditionnée à l'obtention d'une subvention que le conseil municipal jugera suffisante et tenable pour les finances communales.

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LES MARCHES PUBLICS POUR LA CREATION D'UNE EXTENSION A L'EPICERIE

Monsieur le maire rappelle que la consultation relative à la création d'une extension à l'épicerie est achevée et que l'analyse des offres, après négociations pour certaines, a donné lieu aux résultats suivants :

<i>intitulé du lot</i>	<i>entreprise attributaire</i>	<i>montant HT du marché</i>	<i>montant TTC du marché</i>
lot 1 maçonnerie	entreprise Geoffray	33 127.91 €	39 753.49 €
lot 2 ossature bois	JSM	44 727.07 €	53 672.48 €
Lot 2 b acier corten	Consultation toujours en cours		
lot 3 menuiseries	métallerie Tête	19 945.08 €	23 934.10 €
lot 4 plâtrerie peinture	Sarnin-Becaud	15 399.03 €	18 478.84 €
lot 5 revêtement de sol	Sorreba	8 655.48 €	10 386.58 €
lot 6 électricité	Duclut	10 189.80 €	12 227.76 €
lot 7 plomberie climatisation	Techniques nouvelles	15 494.90 €	18 593.88 €
		147 539.27 €	177 047.12 €

Monsieur le Maire précise que la consultation relative au lot 2b est toujours en cours.

Après avoir pris connaissance des données ci-dessus, le conseil municipal,

-DÉCIDE de confier à Monsieur le Maire les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché de travaux pour la création d'une extension à l'épicerie ainsi que toute décision concernant les avenants éventuels liés à cette opération qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.

-INDIQUE que les crédits suffisants sont inscrits à l'opération 70.

REVISION DU LOYER DE LA CAVE

Monsieur le Maire rappelle que la commune loue à la société de négoce de vins DESCOMBES et Fils la cave située au sous-sol du bâtiment Mairie-Ecole. Le bail commercial a été renouvelé pour une durée de neuf ans à compter du 15 février 2015, moyennant un loyer annuel de mille trois cent trente-sept euros et vingt-deux cents (1337.22€), révisable par périodes triennales selon l'indice INSEE des loyers commerciaux. La dernière révision a eu lieu en 2018 et a porté le loyer annuel à 1 365.07€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-DECIDE la révision du loyer de la société de négoce de vins Maurice DESCOMBES et Fils selon la variation de l'indice des loyers commerciaux dont la valeur a évolué de 108.52 au 3eme trimestre 2014 à 115.70 au 3ème trimestre 2020.

-FIXE le loyer annuel à 1455.38€ pour la période triennale du 14 février 2021 au 15 février 2024.

-CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la signature de l'avenant au bail commercial correspondant.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

point ajourné

DELIBERATION RELATIVE A LA PRISE DE COMPETENCE « AUTORITE ORGANISATRICE DE LA MOBILITE PAR LA CCSB »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la loi d'orientation des mobilités prévoit la couverture intégrale du territoire national par des autorités organisatrices de la mobilité. Elle a notamment pour objectif l'exercice effectif de la compétence mobilité à la bonne échelle territoriale.

L'article 9 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 a modifié l'échéance avant laquelle les conseils communautaires des communautés de communes devront délibérer pour proposer la prise de compétence d'organisation de la mobilité à leurs communes membres. Initialement prévue au plus tard le 31 décembre 2020, la date de la délibération du conseil communautaire avait ainsi été repoussée au 31 mars 2021.

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment ses articles 8 et 14,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17 et L.5211-5,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 9,

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2019-07-17.006 du 17 juillet 2019 relatif aux statuts et compétences de la communauté de communes Saône Beaujolais,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCSB en date du 25 mars 2021 proposant la modification de ses compétences,

Considérant le contexte de création à venir de l'établissement public local qui associera notamment et à titre obligatoire, la CCSB, cet établissement étant doté d'une mission d'autorité organisatrice des services de transport public de personnes réguliers et à la demande, des services de transport scolaire définis à l'article L.3111-7 du code des transports, et étant amené à se voir ainsi transférer à la date de sa création les services de transports préalablement organisés par les communes,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide d'émettre un avis favorable à la modification des statuts proposée par le Conseil Communautaire et de transférer sa compétence en matière de mobilité à la CCSB afin que celle-ci devienne autorité organisatrice de la mobilité, conformément à l'article L ;1231-1 du Code des Transports

INSTAURATION D'UN DROIT DE PREEMPTION SUR LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Monsieur le maire fait part aux élus du projet en cours pour l'instauration d'un droit de préemption sur les espaces naturels sensibles. Cette démarche, à l'initiative du Département du Rhône et sur l'accord des communes et du Préfet, vise à :

- protéger et gérer les milieux naturels remarquables,
- préserver la qualité des paysages et des milieux naturels,
- organiser l'ouverture de ces espaces au public.

INFORMATIONS RELATIVES A L'AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES

Monsieur le Maire précise succinctement aux élus les missions de l'ANCT.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

*Madame BAUDET, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, présente l'association les Papillons dont l'objet est de repérer les maltraitances infantiles.

*Madame BAUDET indique aux élus qu'ils seront sollicités par la CCSB pour se prononcer sur l'installation ou non dans la commune d'une ou plusieurs bornes de recharges électriques.

*Madame BAUDET fait part aux élus des nouveaux plannings en vigueur à l'école à compter de ce lundi 3 mai.

*Madame CHETAILLE, adjointe au Maire en charge de la voirie, indique que Monsieur Frizzo, adjoint technique territorial quittera ses fonctions à compter du 14 mai 2021.

*cérémonie du 8 mai : Monsieur le Maire indique que la cérémonie aura lieu en comité restreint, comme l'année dernière

*Monsieur SAINT-DIDIER, conseiller délégué, indique qu'il rencontrera un professionnel souhaitant développer une activité de maraîchage dans la commune.

*Monsieur le Maire rappelle que la commune organisera une soirée « Rosé, Nuits d'été », en lien avec Destination

Beaujolais, le vendredi 27 août 2021. Concourront à l'organisation de cette soirée l'Harmonie, les viticulteurs via le syndicat viticole, la cave coopérative et la bibliothèque Bernard Pivot.

FIN DE SEANCE

Approbation du procès-verbal :

	<u>Elu présent à la séance</u>	<u>Signature</u>
MICHAUD Daniel	x	
BAUDET Nadine	x	
DESCOMBES Gérard	x	
CHETAILE Maryse	x	
RAVE Guy	x	
LAGNEAU Jeannine	x	
BURNICHON Jean-Pierre	x	
SAINT DIDIER Richard	x	
VAILLANT Cédric		
DUCROT Séverine	x	
DARSON Barbara	x	
CONDEMINE Loïc	x	
LAFOND Florence	x	
FRANCHET Christophe		
BINE Marylou	x	